

Vaud : statu quo ambigu

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1974)**

Heft 263

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1026401>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les épiciers de la santé

Le Conseil des Etats avait décidé 2 %. Le Conseil national 3 %. Les démocrates-chrétiens, dans un souci de conciliation, proposent 2,6 %. De quoi s'agit-il ? D'un règlement, d'une loi ? Non. Très sérieusement, de la Constitution fédérale, qui fixera le pourcentage du revenu que chacun devra verser pour payer, en partie, les frais de la maladie; le reste étant l'affaire des assurés et des pouvoirs publics.

On croit rêver. Une Constitution établit des principes généraux; la législation concrétise ces principes et s'adapte aux besoins du moment. Sauf en Suisse. Nous avons besoin, nous, de tout fourrer dans la loi fondamentale: le montant des subventions aux cantons pour leurs routes alpestres comme le taux des impôts. Quitte à remettre en chantier quelques années plus tard une disposition constitutionnelle qui ne donne plus satisfaction. Une procédure qui favorise l'immobilisme.

C'est exactement ce qui va se passer avec le système absurde mis sur pied actuellement par les Chambres fédérales. Un système qui boite sur trois jambes: tout le monde paie un peu — 2 ou 3 ou 2,5 % de son revenu — les

assurés paient leurs primes et la caisse publique y va du sien. Très rapidement le taux fixé par le Parlement se révélera inadéquat. Les primes des assurés augmenteront considérablement, jusqu'à ce que les députés se soient mis d'accord — et il leur faut du temps, l'expérience le prouve — sur une nouvelle solution... transitoire.

Le projet qui va sortir au cours de cette session est le résultat d'une querelle d'épiciers, qui se battent sur les modalités d'une solution déjà vouée à l'échec. Les caisses-maladie ont maintenant le toupet de protester, parce que le taux de la cotisation obligatoire sera fixé dans la Constitution; elles craignent que les assurés supportent une part toujours plus grande des frais médicaux. C'est évident. Mais pour les caisses-maladie, qui sont montées dans le bateau des médecins pour proposer le projet « Concorde », à la base de la solution retenue par le Parlement, il est un peu tard de se soucier des intérêts des assurés.

L'initiative socialiste, elle, présente un système simple, l'assurance obligatoire, et des cotisations prélevées selon le modèle de l'AVS. Le seul système qui applique le principe de la solidarité; la seule alternative valable au bouillon indigeste que nous offre le Parlement.

Vaud: statu quo ambigu

Après les grands titres saluant l'élection au Conseil d'Etat, au premier tour, des cinq candidats de l'Entente bourgeoise, on est revenu à plus de modération lorsque furent connus les résultats concernant le Législatif: le Pays de Vaud reste en effet fidèle à son image, à peine marqué par une poussée xénophobe (gain de quatre sièges à Lausanne, échec dans le reste du canton, sauf à Romanel, + 1), à peine secoué par un recul radical de quatre sièges (depuis vingt ans le Parti

radical ne cesse de perdre des représentants au Législatif), stable à l'image de la gauche qui couche sur ses positions de 1970, malgré une manipulation des arrondissements qui devait lui être défavorable.

La composition du Grand Conseil vaudois, si elle marque l'écart qui sépare les performances du Dr Forel de celle du POP (qui ne progresse sur aucun front local à la mesure de son candidat), éclaire surtout de son vrai jour le « succès » bourgeois à l'Exécutif. Là, trois remarques s'imposent:

a) La marge de sécurité de l'Entente va s'amenuisant de votation en votation, et son moins bon candidat (M.-H. Ravussin, PAI) passe cette fois-ci le cap de l'élection au premier tour avec moins de 2000 voix de plus que le total nécessaire.

b) Le drapeau unique de l'Entente masque les vrais écarts entre les partis, et seul, en définitive, l'artifice de la liste commune laisse conclure à la défaite d'une gauche réduite à la portion congrue devant l'union de la droite.

c) On ne doit pas regretter que PS et POP aient marché séparément au combat, bien que l'espoir d'un ballottage ait été déçu: les candidats bourgeois ayant réuni une majorité des voix, il n'était pas question de gagner, dans quelque formation que ce soit, une autre majorité (ce que reflète du reste le total de 69 députés de gauche dans un Grand Conseil qui compte 200 membres). Au plus, dans le cas d'une liste commune, le Dr Forel aurait-il gagné l'un des deux sièges socialistes, si l'on tient compte que dans nombre de petits villages où l'électorat de gauche est inexistant, il creuse l'écart avec MM. Aubert et Gavillet.

En définitive, la campagne précédant la votation aura plus marqué que les résultats eux-mêmes. Si les socialistes ont mené très mollement une offensive conventionnelle, l'Entente n'a pas lésiné sur les moyens (multiplication des placards libéraux dans la grande presse quotidienne par exemple), ni ne s'est privée d'une démagogie affligeante pour qui suit les efforts du gouvernement vaudois depuis des années: aucune allusion à la réalité sociale et économique et à l'urgence de solutions nouvelles; on s'est complu à droite dans de vieilles formules lénifiantes et rassurantes d'une vacuité telle que même le très radical G.-A. Chevallaz a dû en pleurer, qui se débat à Berne avec un cortège de mesures dites d'austérité. Le style électoral de l'Entente est-il destiné à devenir un style de gouvernement, faisant fi de la collégialité dans la ligne de la superbe radicale (70 députés sur 200 est-ce assez pour prétendre gouverner le canton?), alors on attend que les représentants de la gauche prennent leurs distances.